

LA TROUSSE COMPLÉMENTAIRE WEBINAIRE

Valérie Ebacher

Coordonnatrice Aménagement
du territoire et urbanisme

&

Clémence Richer

Conseillère infrastructures
naturelles


L'utilisation durable des milieux humides et hydriques sous la loupe de l'aménagement du territoire: démarche et outils

Le comité G6 :

Québec 

 Association des aménagistes
régionaux du Québec

 **ROB VQ**
Regroupement des organismes
de bassins versants du Québec

 **RNCREQ**
Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

 **STRATÉGIES**
Saint-Laurent

 **AGRCQ**
ASSOCIATION DES
GESTIONNAIRES
RÉGIONAUX DES
COURS D'EAU
DU QUÉBEC

Ce projet est financé par le Fonds bleu dans le cadre du Plan national de l'eau de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

TABLE DES MATIÈRES

	VOS CONFÉRENCIÈRES.....	1
	OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE.....	2
	ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION.....	3
	ÉTUDES DE CAS ET AUTRES RESSOURCES.....	7



Vos conférencières

Valérie Ebacher est urbaniste et titulaire d'un baccalauréat en urbanisme et d'une maîtrise en études urbaines à l'Université du Québec à Montréal. Chez Vivre en Ville depuis 2021, elle s'intéresse particulièrement à l'**aménagement de milieux de vie** favorables à la santé, sobres en carbone et résilients. À cet effet, elle a activement participé à la rédaction du guide *Collectivités en santé*, des fiches *Municipalités amies du climat - Exemples* et de l'ouvrage *Ouvrir le dialogue*. Elle est aujourd'hui appelée à travailler sur les **solutions fondées sur la nature**, notamment sur les infrastructures naturelles de proximité et sur les corridors écologiques.



Valérie Ebacher

Coordonnatrice
Aménagement du territoire et
urbanisme, Vivre en Ville



Clémence Richer

conseillère en
infrastructures naturelles,
Vivre en Ville

Clémence détient un master en génie de l'aménagement et de l'environnement de l'Université de Tours et une maîtrise en génie de l'environnement de l'École de technologie supérieure de Montréal. Convaincue du potentiel des **solutions fondées sur la nature** pour régénérer nos territoires et les rendre plus résilients, elle s'est employée au cours de sa pratique professionnelle à leur mise en oeuvre dans différents milieux. Chez Vivre en Ville depuis 2024, elle contribue à présent au **développement des pratiques et outils** pour accélérer leur déploiement partout au Québec dans une perspective systémique et intégratrice.

Objectifs de la conférence

Dans leur plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), les MRC ont opté pour la conservation de nombreux milieux humides et hydriques via leur **utilisation durable**. La mise en oeuvre de ces plans passe notamment par leur intégration à plusieurs outils de planification et de réglementation à disposition des MRC. En matière d'**aménagement du territoire**, les schémas d'aménagement et de développement (SAD), actuellement en révision, sont tout indiqués pour définir et encadrer les utilisations des milieux humides et hydriques (MHH) susceptibles d'être durables dans les différents contextes territoriaux (urbain, agricole, forestier, etc.).

Cette conférence avait pour objectif d'établir les bases de la notion d'utilisation durable des MHH, puis de s'attarder à l'**encadrement de différentes utilisations** des MHH. Elle a également proposé une démarche de réflexion pour les MRC et les municipalités souhaitant mettre à profit les **outils** d'aménagement du territoire. Ainsi, les professionnel·les des MRC seront à même d'identifier quels outils mettre à profit pour atteindre leurs objectifs de conservation et connaîtront de nouvelles ressources pour les soutenir dans cette intégration.



ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION

1 À propos de Vivre en Ville

Vivre en Ville ouvre la voie aux nécessaires transformations du territoire et de nos milieux de vie. Leur approche mise sur la sobriété, la proximité et le renforcement des solidarités pour soutenir l'épanouissement de tous et toutes, assurer la vitalité des collectivités, préserver la santé des écosystèmes et traverser les crises.

Site web: <https://vivreenville.org/>

2 Mise en contexte



L'utilisation durable fait référence à un choix de conservation, mais la notion tend à se **superposer avec la protection et la restauration**. Elle est donc **d'intérêt pour l'ensemble des milieux humides et hydriques** d'intérêt pour la conservation et même, plus largement, pour l'ensemble des milieux naturels dont on bénéficie de services écosystémiques.



Une utilisation est dite **susceptible d'être durable**. Sa véritable compatibilité avec les objectifs de conservation **dépend du contexte de chaque milieu** (p. ex. état écologique initial, capacité de support) et de **divers facteurs liés aux utilisations qui en sont faites** (p. ex. cumul des utilisations et des impacts, conditions et intensité de l'utilisation, échelle considérée) et ne peut qu'être **constatée a posteriori**.



Viser la durabilité d'une utilisation passe par un **encadrement adéquat** qui vient baliser les facteurs influençant l'ampleur de ses impacts écologiques potentiels. Les **MRC ont un rôle structurant** à jouer en ce sens, avec les outils d'aménagement du territoire qui leur sont propres (p. ex. SAD, document complémentaire, règlements régionaux).

ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION



3 L'utilisation durable

Définition de l'utilisation durable des milieux naturels (Limoges et collab., 2013):

- L'usage d'une ressource biologique ou d'un service écologique ne causant pas ou peu de préjudices à l'environnement ni d'atteinte significative à la biodiversité.
- S'il y a prélèvement, celui-ci n'excède pas la capacité de renouvellement de la ressource biologique.
- L'utilisation ne doit pas affecter significativement les espèces ou les fonctions écologiques pouvant être touchées, même indirectement.

Utilisations incompatibles avec la définition

Impliquent la conversion du milieu, incompatible avec les objectifs mêmes de la conservation
+
Ne s'appuient pas sur l'utilisation d'une ressource biologique ou d'un service écosystémique
+
Sont susceptibles de causer préjudice à l'environnement, de porter atteinte à la biodiversité ou d'excéder la capacité de renouvellement de celle-ci

VS

Utilisations susceptibles d'être durables

Permettent de bénéficier directement de contributions matérielles (ex: chasse, pêche et acériculture)
+
Permettent de bénéficier directement de contributions immatérielles (ex: recherche scientifique et activités éducatives)
+
permettant de bénéficier indirectement de contributions régulatrices

ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION

4 Opérationnaliser l'utilisation durable

La démarche pour passer du PRMHH aux outils d'aménagement du territoire passe par 3 grandes étapes:

- La planification:** Lister les milieux humides et hydriques prioritaires pour la conservation susceptibles de faire l'objet d'utilisations directes, les classer selon leur contexte territorial, puis recenser et décrire les utilisations existantes ou projetées.
- L'analyse:** Évaluer la durabilité potentielle des usages, identifier les aménagements, équipements, infrastructures et activités associés, puis recenser les impacts écologiques potentiels ainsi que les facteurs qui en influencent l'ampleur.
- La réglementation:** Dresser le portrait de l'encadrement réglementaire des différents facteurs, identifier les écarts entre la réglementation actuelle et les objectifs de conservation, puis réviser ou élaborer des outils d'aménagement du territoire afin de combler ces écarts et d'atteindre les objectifs.

5 Les outils d'aménagement du territoire



+ Règlement de contrôle intérimaire (RCI) possible à toutes ces échelles

ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION

6

Exemples d'utilisation durable à encadrer

Accès à la
nature et
récrétourisme

Accès à l'eau
et activités
aquatiques

Villégiature

Agriculture

Aménagements
pour circuler

Foresterie

7

Pistes de réflexion

- La planification de l'**ensemble des composantes territoriales** peut avoir des impacts directs ou indirects sur la conservation des milieux humides et hydriques : avoir conscience de ces impacts permet de faire des choix éclairés.
- Planifier et encadrer l'utilisation durable des milieux humides et hydriques **en cohérence avec celle des milieux naturels dans lesquels ils s'insèrent**.
- Moduler l'encadrement **en fonction des attributs spécifiques** que l'on cherche à conserver (biodiversité, contribution à la prévention des inondations, etc).
- Prévoir des **moyens de suivi** de l'**état écologique** des milieux et de l'**efficacité des outils** d'aménagement.

Ressources supplémentaires

1

Étude de cas

Concilier la conservation et les pratiques agricoles

<https://carrefour.vivreenville.org/publication/concilier-la-conservation-et-les-pratiques-agricoles>

2

Articles encyclopédiques

Accès à l'eau et activités aquatiques en contexte de conservation

<https://carrefour.vivreenville.org/publication/acces-leau-et-activites-aquatiques-en-contexte-de-conservation>

Encadrement des accès aux plans d'eau et des activités aquatiques

<https://carrefour.vivreenville.org/publication/encadrement-des-acces-aux-plans-deau-et-des-activites-aquatiques>

Villégiature et milieux humides et hydriques

<https://carrefour.vivreenville.org/publication/villegiature-et-milieux-humides-et-hydriques>

Encadrement de l'urbanisation dans un contexte de villégiature

<https://carrefour.vivreenville.org/publication/encadrement-de-lurbanisation-dans-un-contexte-de-villegiature>

3

Dossier spécial

La conservation des milieux humides et hydriques par leur utilisation durable

<https://carrefour.vivreenville.org/dossier/la-conservation-des-milieux-humides-et-hydriques-par-leur-utilisation-durable>



COMITÉ DE SOUTIEN
AUX MRC POUR L'ACCÉLÉRATION
DE LA MISE EN ŒUVRE

PRMHH



www.g6prmhh.ca



g6.prmhh@crecq.qc.ca



**COMITÉ DE SOUTIEN
AUX MRC POUR L'ACCÉLÉRATION
DE LA MISE EN ŒUVRE**